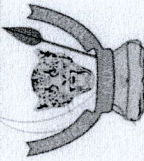


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 090/2024

A LA SOCIETE SOGETIS SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° AON/01/T/SGG/CGPMP/2023, conclu avec le Secrétaire Général du Gouvernement, pour un montant total hors taxe de dollars américains trois cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-sept, quatre-vingt-neuf centimes (USD 335 287,89) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille trois cent quarante-sept (USD 2 347), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 22/05/2024.

Directeur Administratif et Financier

Directeur Général  
Benoit Malibou Colombe

